

LES LINGETTES AUTONETTOYANTES

Fléau du réseau d'assainissement dans nos communes

L'utilisation de lingettes est devenue très courante et est constatée sur l'ensemble des systèmes d'assainissement de nos communes membres. Il ne faut que quelques heures à ces lingettes pour rejoindre la station d'épuration via le réseau des eaux usées. Elles sont présentées par les fabricants comme biodégradables mais, dans les faits, elles ne se décomposent que très lentement. Composées de fibres très robustes, elles engendrent des dysfonctionnements techniques importants et donc génèrent des problèmes de pollution du milieu naturel ainsi que des coûts supplémentaires pour la collectivité et pour l'utilisateur. Il ne faut donc en aucun cas les rejeter dans les toilettes, mais les éliminer avec les ordures ménagères.

1) Pollution

Outre la pollution visuelle qu'elles génèrent à la sortie des déversoirs d'orage, et malgré leur impact mesuré sur l'eutrophisation, les lingettes polluent les eaux par les produits chimiques dont elles sont imbibées.

Elles sont constituées de 90% de matières plastiques et sont très résistantes.

En grand nombre, elles peuvent faire écran à la lumière du soleil et réduire la photosynthèse des plantes aquatiques. Elles peuvent aussi être ingérées par les poissons ou autres vertébrés qui les confondent avec des proies. Les microfibres et fines particules qui s'en détachent progressivement peuvent aussi être ingérées par des animaux de petites tailles qui se nourrissent de plancton tant en eau douce qu'en mer.



ZOOM

« Lit de lingette » dans un cours d'eau



ZOOM

« Lit de lingette »



Exemples de lingettes amassées le long de la rivière

- *Par temps sec :*



Ecoulement d'un déversoir d'orage

Les lingettes suivent le réseau et restent accrochées au niveau des surverses des déversoirs d'orage où elles créent des amas qui finissent par obstruer les ouvrages et conduisent parfois à un encrassement plus rapide des canalisations. La conséquence inévitable est le rejet d'eaux usées par temps sec dans le milieu récepteur.

- *Par temps de pluie :*

Les lingettes accumulées à certains endroits des réseaux sont emportées par l'arrivée importante des eaux diluées. Elles se déversent alors facilement vers le milieu naturel qui les amène tôt ou tard vers une rivière, un fleuve et souvent jusqu'à la mer. Les pollutions constatées sont alors celles citées à l'introduction de cette première partie, en plus de la pollution visuelle.



Accumulation de lingettes rejetées au milieu naturel



Lingettes rejetées au milieu naturel

- *Dans les champs agricoles :*

Parmi les lingettes qui parviennent jusqu'à la station d'épuration, nombreuses sont celles ne sont pas retenues par les dégrilleurs et passent les différentes étapes de prétraitement et du process épuratoire pour se retrouver dans les boues stockées dans les silos. Les agriculteurs qui récupèrent ces boues pour amender leurs champs et leurs cultures épandent ainsi des lingettes sur les terres agricoles. Elles mettront des mois pour se dégrader.



Amas de lingettes se retrouvant dans les boues malgré les pré-traitements



Présence de lingettes dans silo à boues

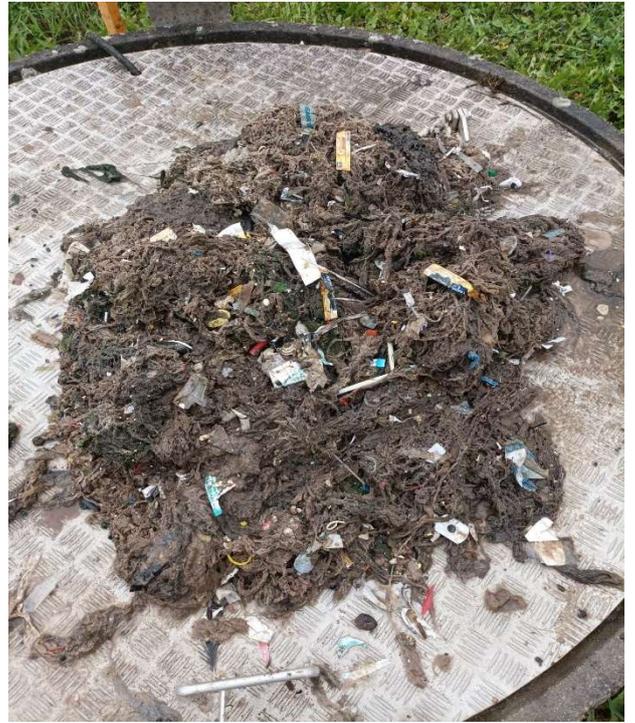
2) Coût pour la collectivité

Les agents du service assainissement doivent donc consacrer une partie de leur temps de travail à retirer les lingettes du système d'assainissement ou du milieu naturel. Concrètement elles occasionnent les contraintes suivantes :

- Augmentation des fréquences d'intervention sur le matériel : les débouchages sont plus fréquents, les moteurs surchauffent, les pièces détachées (pompes, moteurs, roues, dégrilleurs, etc) doivent être remplacées plus souvent ;
- Augmentation des passages de camions et/ou du personnel sur les réseaux et déversoirs d'orage pour procéder aux interventions (curage, débouchage, nettoyage) ;
- Augmentation des bouchons sur les boîtes de branchements des usagers (y compris sur leur réseau privé) ;
- Risque accru de la pollution du milieu naturel suite à des débordements des réseaux même par temps sec ;
- Perturbation du bon fonctionnement des stations d'épuration.



Dégrilleur obstrué par les lingettes



Après extraction et nettoyage du dégrilleur



Pompe poste de relevage





440 kg de lingettes récoltées après nettoyage des agents

Une estimation du coût des interventions du service assainissement de notre collectivité liées aux lingettes a été réalisée en 2019. Ce service compte 65.000 habitants, 700 km de réseau, 19 stations d'épuration et 120 postes de refoulement.

L'entretien courant des ouvrages représente 12.163 heures de travail par an, 30% sont imputables à l'enlèvement des lingettes sur les postes et ouvrages de prétraitement, soit :

$12.163 \times 0.3 = 3.650$ heures environ.

De même sur 5.174 heures effectuées pour des opérations de dépannage, on peut estimer que 30% sont uniquement dues à la présence importante de lingettes sur les ouvrages, soit :

$5.174 \times 0.3 = 1.550$ heures environ.

Enfin, 3179 heures ont été consacrées à des opérations de curages et d'investigations sur réseaux. 75% sont imputables aux lingettes rejetées par les usagers, soit :

$3.179 \times 0.75 = 2.380$ heures environ.

Ce qui représente un total de : $3.650 + 1.550 + 2.380 = 7.580$ heures, soit environ 150.000 € par an en charge de personnel (29% des charges de personnel de terrain).

L'impact sur les dépenses de la collectivité ne se limite pas aux frais de personnel mais se répercute aussi sur les heures de camion hydrocureur (estimé à 30% de 120 000€/an : soit **36 000€/an**) et sur le remplacement prématuré des pompes (30% de 80 000€/an : soit **24 000€/an**).

Au total ce sont donc près de **210 000€** chaque année qui sont dépensés pour faire face aux dégâts causés par les lingettes.

3) Coût pour l'utilisateur

Nos services sont régulièrement appelés par les usagers qui font état de bouchons voire de débordements sur leur domaine privé.

Dans ce cas de figure, les frais de débouchage par camion hydrocureur sont à leur charge. Nos missions s'arrêtent au domaine public jusqu'à la boîte de branchement des particuliers.

Un tel dépannage peut coûter jusqu'à 700€ s'il est effectué un week-end en astreinte par une société privée.

Par ailleurs, le budget du service assainissement doit être équilibré en dépenses et en recettes. La recette principale est la redevance pour assainissement. Le surcoût d'exploitation lié à la présence de lingettes est donc inévitablement répercuté sur le montant de la redevance.



Débouchage chez un particulier...



... et lingettes récupérées

4) Les mesures à prendre

Le constat que nous faisons est le même partout en France. Deux axes de travail importants doivent être engagés pour améliorer cette situation très préoccupante.

Le premier concerne le changement des habitudes des usagers qui est absolument nécessaire. Parallèlement à la sensibilisation des usagers à la réduction des déchets que sont les lingettes et à leur remplacement par des produits réutilisables, il est indispensable de leur faire comprendre que jeter les lingettes dans les toilettes est proscrit. Cela passera par une communication forte à tous les niveaux. Au niveau local, sur les supports habituels de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, une campagne ciblée est déjà engagée. Mais ces effets sont limités. Une campagne au niveau national, coordonnée entre tous les acteurs du traitement de l'eau et de la protection des milieux naturels, doit être réalisée très rapidement. Les services de l'Etat et les agences de l'eau pourront très certainement concevoir cette campagne nationale qui sera relayée par les collectivités.

Le second concerne les producteurs et distributeurs de lingettes. Les indications portées sur les emballages doivent être modifiées. La mention « biodégradable » doit être interdite. L'indication de l'interdiction de rejet dans les toilettes doit aussi y figurer clairement. La destination finale de la lingette dans le foyer, c'est-à-dire le sac d'ordures ménagères résiduelles, doit apparaître de manière explicite.

Nous souhaitons sensibiliser l'ensemble des décideurs à cette situation qui est critique aussi bien pour l'environnement que pour la bonne gestion du service public de l'assainissement collectif.